



COMPTE RENDU DU CTPD du 05 juillet 2011 conjoint DSF/TG en présence du préfigurateur

Ordre du jour :

- Création de DRFIP
- Création de la DISI (Dir. Interrégionale des Services Informatiques),
- Les Dégrevements Sans Ordonnancement.
- Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels DUERP.

Le préfigurateur **M MARIEL (futur DRFIP)** ne présidait pas ce CTPD, il était présent en tant qu'expert. Il a indiqué devoir terminer la séance avant 14h30, afin de se rendre à la DG pour rencontrer M MAZAURIC (adjoint du directeur général, responsable de la filière gestion publique), pour les suites **du conflit au service des pensions (CGSR)**. Rappelons, en effet, que les agents de ce service à Rennes (comme ceux de Bordeaux) étaient en grève très massivement le 28 juin pour leurs conditions de travail, suite à une réforme qui a complètement modifié leur organisation et leur mission.

Les organisations syndicales après concertation ont proposé de consacrer le temps nécessaire à l'analyse des **DUERP** et de reporter ce point à l'ordre du jour du CTPD de début septembre avant l'avis du CHS DI .

Nous avons donné lecture d'une **déclaration liminaire** (ci-jointe) dans laquelle nous dénonçons la création de la DRFIP, conséquence de la fusion que nous avons combattue avec les personnels. Au cas présent, la création de la DRFIP Bretagne se fait, selon nous, à marche forcée. Seul le calendrier préoccupe le préfigurateur.

Nous avons également abordé, dans la liminaire, les conséquences des suppressions d'emplois sur les conditions de vie au travail pour les personnels , la dégradation du service public et le conflit en cours au service des pensions.

M MARIEL n'a répondu que sur le calendrier : « la **DRFIP sera créée le 13 juillet** mais que juridiquement, et sa mise en œuvre sera progressive... » Il a rajouté que si il ne respectait pas le dialogue social, nous saurions lui rappeler.

Mais aucune expression de sa part, ni sur les conditions de vie au travail, ni les emplois.

CGT : On a bien compris que ce CTPD était le passage obligé, dans le cadre du dialogue social institutionnel. La direction a présenté un diaporama sur **le nouvel organigramme directionnel**. Organisation en 3 pôles (gestion fiscale, gestion publique, pilotage des ressources) cf. organigramme joint par intranet. (690 agents concernés par l'organigramme dont 450 à la cité administrative et 88 qui changent de locaux).

A notre interrogation sur les règles d'affectation sur ces postes pour les cadres A et B, la direction a répondu que pendant la période transitoire l'équilibre entre agents filière fiscale et publique sera respecté. Sur l'emploi local, M MARIEL a dit « il y a des marges de manœuvres mais dans le cadre des enveloppes budgétaires fermées »

CGT : En clair, il s'agit de redéploiement de postes de services extérieurs au profit des services de direction.

2 postes de « **conseillers ressources humaines** » apparaissent dans le nouvel organigramme : seraient-ce les prémices de l'opérateur national de paie ? M MARIEL ne le pense pas...

Un poste **d'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre hygiène et sécurité)**, M Jacques ROBINET, apparaît dans l'organigramme rattaché au pôle pilotage et ressources humaines, ce que nous revendiquions.

CGT : Quelles seront ses missions, ses moyens ? Allez vous nous présenter sa lettre de mission ?

Réponse de M MARIEL : « comme le prévoient les notes sur la fusion et la création des directions, il y a bien un ACMO à plein temps. Sa lettre de mission vous sera présentée. De plus, M Alain MARIE (ex ACMO DSF) est susceptible de remplir également cette mission avec M ROBINET, les lettres de missions seront présentées, quant les décisions seront prises. Pour la DG et pour l'organigramme aujourd'hui, l'ACMO est M ROBINET ».

CGT : Nous serons particulièrement vigilants à l'attribution des moyens nécessaires pour cette mission. En effet, l'ACMO est un rouage essentiel de la prévention des risques professionnels. Il doit avoir l'indépendance nécessaire pour conseiller le chef de service et aussi les agents dans son domaine de compétence. Il intervient dans l'environnement de travail, le suivi des visites médicales, la prévention des risques professionnels, le suivi de la formation pour les sécurités incendie et électrique, le risque routier, etc. Il est également compétent pour le suivi de toutes les formations dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Et dans le contexte que l'on connaît, il doit trouver toute sa place avec les autres acteurs préventeurs.

Concernant **l'équipe de renfort** (filière gestion publique) et les **EDRA** (filière fiscale) : la DGFIP souhaite appliquer à tous les règles de la gestion publique. Les discussions sont en cours au niveau national sur le régime indemnitaire et les affectations.

Nous avons rappelé que les agents devaient effectuer des renforts ponctuels.

Dans la foulée, un diaporama sur la distribution des **locaux de la cité administrative** nous a été présenté.

CGT : Nous avons fait remarquer que les documents préparatoires fournis étaient difficilement exploitables : pas de surface indiquée, pas le nombre de personnes par bureau... serait ce là le nouveau dialogue social évoqué plus haut ?

Pour nous, ce qui importe c'est que les personnels concernés soient consultés et écoutés, et pour ce faire, nous avons évoqué la possibilité de solliciter **les ergonomes du ministère pour une expertise**.

Elle pourrait porter sur la distribution des locaux, en tenant compte par exemple des flux des usagers, des déplacements des personnels, de l'acoustique des bureaux, de l'ambiance thermique, des espaces de détente et bien sur de l'organisation du travail... Enfin les conditions de travail des personnels de la cité dans la nouvelle configuration.

En clair, profiter de l'événement pour avoir une approche globale sur les conditions de travail.

M MARIEL a tout d'abord refusé, car pour lui la nature du travail ne change pas. C'est pas comme les SIP a t-il dit.

Après plusieurs interventions des représentants de personnels, il a cependant proposé de prendre connaissance des études ergonomiques réalisées sur le département par le passé.

Nous avons évoqué quelques services pour lesquels des aménagements sont d'ores et déjà à intégrer, le SFACT, le GPP, la division comptabilité, le SCRA.

Pour le **SFACT**, des réponses positives ont été données en séance, d'autres seront apportées ultérieurement (notamment notre demande d'une salle de réunion) et pour la date de déménagement prévue (fin d'année), particulièrement mal positionnée compte tenu de l'activité intense du service à cette période. Par ailleurs, la CGT a évoqué la nécessité de renforcer l'effectif de ce nouveau service, après plusieurs mois d'expérience et compte tenu de l'accroissement prévu de ses champs d'intervention.

Pour le **SCRA** : dans les plans actuels, les trois agents seraient trois étages plus bas que leur chef de service ! La direction dit ne pas se satisfaire de cette situation et chercher une solution pour les regrouper. La CGT a fermement insisté sur la nécessité de régler ce problème sans délai, pour le respect des personnels concernés et pour le bon fonctionnement de l'équipe.

Pour le service **GPP** et la division comptabilité, nous avons évoqué les difficultés prévisibles pour positionner tous les agents dans les espaces prévus.

Nous invitons tous les collègues de la cité administrative à faire remonter leurs observations et à nous contacter.

Nettoyage des locaux de la Cité Administrative. Le DRFIP a souligné le fait qu'à court terme, l'immeuble de la cité administrative serait entièrement DGFIP.

Nous en avons profité pour souligner la problématique du nettoyage des locaux. Actuellement, cohabitent des agents Berkanis (employés par la DGFIP) et des sociétés privées de nettoyage (de type ONET où les conditions d'emplois et de travail sont très critiquables).

Nous avons demandé que les travaux de nettoyage des locaux soient intégralement confiés à des agents Berkanis. Cela implique de dénoncer les contrats avec les entreprises privées et recruter des personnels en contrats à durée indéterminée (CDI). Le DRFIP, qui n'a pas la compétence pour le recrutement (compétence de la DG) est toutefois disposé à examiner cette question dans le cadre d'un groupe de travail et de faire remonter ses conclusions à la DG. Nous suivrons ce dossier de très près.

Coin fumeurs : Actuellement, en l'absence de local dont une circulaire fixe les normes, les agents qui le souhaitent vont fumer dehors aux entrées de la cité administrative. Les cendriers étant situés aux entrées de l'immeuble, les fumeurs s'y regroupent de fait, quelque soient les conditions météorologiques. La Direction veut bien examiner avec nous des solutions.

Les directeurs précédents ont fait beaucoup de promesses mais rien n'a été fait **à la Cité comme à Magenta**. Nous suivrons cet engagement et en rendrons compte également.

Nous avons également évoqué la situation future **des emplacements de véhicules**.

C'est déjà compliqué aujourd'hui, et demain, des services dont les personnels utilisent leurs véhicules personnels, dans le cadre de leurs missions, sont transférés à la cité.

Comme, nous l'avons obtenu pendant la durée des travaux de la cité universitaire internationale, nous avons réitéré notre demande de locations d'emplacements sous l'esplanade du général de gaulle.

Pour M LE DU : un NON définitif, Pour M MARIEL une prise de contact avec les services municipaux.

DSO : Dégrèvement sans ordonnancement (remboursement de crédit de TVA, PPE, bouclier fiscal...) dans un nouveau contexte CHORUS. Le suivi sera dorénavant confié aux SIE en septembre et SIP en décembre.

Nous avons dénoncé ce glissement de tâches vers des services déjà au bord de l'asphyxie et demandé la quantité de travaux supplémentaires transférés.

Réponse : impossible de quantifier précisément, des formations et une organisation nouvelle dans les SIE sont prévues.

Présentation de la DISI : Direction des services informatiques (liminaire spécifique jointe) :

Dès le départ, la CGT a dénoncé cette réforme qui n'est guidée que par la volonté de regrouper les structures afin de mieux programmer les suppressions d'emplois. Concrètement, l'ensemble des DIT (ex Trésor) et des CSI (ex DGI), sont regroupés géographiquement à compter du 1^{er} septembre 2011. Chacune de ces structures devenant un ESI (Etablissement de service informatique). Même si « à ce jour » les implantations subsistent, qu'en sera t'il à l'avenir, quand on sait déjà, que les emplois administratifs qui se libéreraient au sein des ESI (mutations, retraites...) , seraient réimplantés au siège de la DISI.

Il y a 9 DISI au plan national. Concrètement pour ce qui concerne notre région, le DIT de Rennes est regroupé avec les DIT de Nantes et Tours et les CSI de Nantes et Angers. Le siège de la DISI est fixé à Nantes. Mr Bellanger, actuel chef du CSI de Nantes, qui assistait au CTP, en prendra la Direction au 1^{er} septembre.

L'ensemble des agents (plus de 500 à ce jour et de 630 à 650, quand l'ensemble des CMI auront rejoint la DISI dans 12 à 18 mois), seront donc gérés directement par la DISI OUEST. Lors des élections du 20 octobre ils éliront un CT et des CAPL au niveau de la DISI, et un CHS sera institué au niveau de cette structure. C'est pourquoi vous ne verrez pas de militants du DIT sur nos prochaines listes. Nos camarades ont mis en place un site CGT au niveau de cette structure : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/> Nous vous invitons à vous y connecter, si vous souhaitez plus d'informations.

Les représentants des personnels ont voté contre le projet de création de la DRFIP.

QUESTIONS DIVERSES :

Sécurité du site Magenta : La visite de l'inspectrice hygiène et sécurité (IHS) sur le site évoque la commission de sécurité qui émet un avis défavorable à l'exploitation de l'immeuble de Magenta, qu'en est il exactement ?

Réponse : la commission de sécurité émet cet avis sur la **sécurité électrique** de façon formelle car nous devons présenter un document type « normé » que nous n'avons pas fait remplir par les entreprises qui interviennent pour les mise aux normes. Ce document sera présenté lors du prochain passage de la commission sécurité, toutes les mises aux normes sont réalisées.

Dans ce même rapport de visite, l'IHS évoque des manquements en matière de **sécurité incendie** sur les extincteurs plus particulièrement. Nous souhaitons des précisions, les usagers de cet immeuble administratif sont ils bien protégés à ce propos ?

Réponse : Les extincteurs sont en cours de révision depuis hier. Les agents sont en sécurité de ce point de vue.

Locaux pour les visites médicales :

La direction a été sollicitée par la DG en septembre 2010 pour valider une proposition de création de cabinet médical à Saint Malo et de maintien de celui de Rennes. Qu'a fait la direction ?

Réponse : après avoir pris l'attache des médecins de prévention, cette formule a été validée. Depuis pas de nouvelles, selon M LE DU.

Pour la CGT : les points de visite médicale situés à Redon, Fougères, Vitré, Montfort, St Malo et Rennes permettent de recevoir les collègues correctement et offre une proximité. De plus, ils sont entretenus, équipés, insonorisés. Nous ne sommes pas favorables aux fermetures proposées.

Au niveau national le dossier n'a pas avancé, en effet les représentants des personnels, ont demandé l'avis des Comité Hygiène et sécurité avant de prendre des décisions. On attend toujours... Affaire à suivre localement et nationalement.

Service de l'accueil de Magenta :

Nous avons interrogé la direction sur la situation des emplois du service de l'accueil au 1^{er} septembre prochain. Le prédécesseur de Monsieur LE DU s'était engagé à affecter 14 agents sur ce service considéré comme stratégique pour la DSF.

Le DSF actuel n'est pas dans la même logique. Il n'a pas pu, en effet, nous garantir que 14 agents travailleront à l'accueil. Il a quand même admis que l'accueil devait rester la mission prioritaire des agents concernés.

Pour la CGT : Cette nouvelle orientation vise à rendre les agents de l'accueil plus polyvalents et à leur confier des missions relevant des secteurs d'assiette (saisie des 2042, CSP, mise à jour de la TH etc...). Il leur a d'ailleurs déjà été demandé de saisir des déclarations juste après la campagne IR. C'est l'illustration de la «solidarité inter services » chère à notre direction. C'est aussi la préfiguration de futures suppressions d'emplois.

Pour la délégation de la CGT étaient présents: Jacques STEPHAN, Hervé COUVERT, Nathalie RIBREAU, Jean Michel GROISIER, Nathalie HARDY, Thierry LE GOAZIOU, Pascal FRANCHET, Eliane CHALOIS, Jérôme CHEVALIER, Jean yves DETOC.